

# Economie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE – N°4 - Septembre 2002

## Intérim

### La Picardie championne de la précarité

Les patrons picards font de la précarité de l'emploi leur principal objectif. C'est ce que confirment les chiffres de l'intérim de la mi 2002 : le taux de recours à l'intérim – part de l'intérim dans l'emploi salarié total – est de 6,5% dans la région, soit le taux national le plus élevé, 50% plus fort que la moyenne française (4,3%). Cette activité intérimaire représente dans la région l'équivalent de 22000 emplois à temps plein chaque année.

### Loyers beaucoup plus chers

On sait, le logement rare en Picardie, en particulier le logement social. Du coup, les propriétaires en profitent. C'est ce que montre une étude de l'Union nationale de la propriété immobilière effectuée à la mi 2001 qui estime la hausse des loyers picards sur un an à 4,6%, hors logements sociaux.

### Le chiffre du mois

**17.** Tel est le rang de la Picardie parmi les régions françaises classées selon le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant, c'est-à-dire la richesse créée par habitant. D'un montant de 19965 € par Picard en 2001, cet indicateur pourrait presque être classé parmi ceux qui sont les moins défavorables à notre région, tant nous sommes habitués aux queues des hit-parades nationaux. Sauf qu'il y a cinq ans, la Picardie était au 15<sup>ème</sup> rang, et il y a dix ans, au 13<sup>ème</sup> ! Cela montre qu'en une décennie, la richesse créée en Picardie a augmenté moins vite qu'au plan national, respectivement +28,8% contre 34,4%. Ce décrochage a été particulièrement net lors de ces 5 dernières années.

## Valorisation des acquis professionnels

### Reconnaître le savoir-faire picard

Les salariés picards sont nettement moins diplômés que ceux des autres régions françaises. Cela tient notamment aux faibles résultats du système de formation initiale dans la région. Pourtant, ces salariés n'en sont pas moins qualifiés, même si cela n'est pas officiellement reconnu. Car, officieusement, ce « savoir-faire » picard existe bel et bien. C'est ce que montre explicitement une étude de l'INSEE sur les salariés de la région. Ainsi, à poste et conditions de travail comparables, elle met en évidence que les travailleurs picards n'occupent pas des postes moins qualifiés qu'au plan national et que, toutes choses égales par ailleurs, ils sont même mieux rémunérés que la majorité des Français ayant des postes similaires aux leurs (1).

Aussi, la priorité des salarié(e)s picard(e)s doit être de faire reconnaître leurs compétences. Souvent entrés dans l'entreprise sans diplôme particulier correspondant à leur activité, ils ont acquis au fil des évolutions techniques et des formations internes un savoir-faire important. La CGT veut faire en sorte que ces acquis puissent être reconnus et être validés dans le cadre d'un véritable droit à la certification de la technicité obtenue, avec une valeur transférable vers d'autres entreprises. Cela n'est naturellement pas du goût du patronat qui souhaite conserver cette main d'œuvre régionale compétente sans en admettre le savoir-faire, d'autant que celui-ci serait transformé en qualification.

Cette validation des acquis professionnels et des acquis de l'expérience (VAE) est maintenant possible depuis la loi de modernisation sociale. Elle offre la possibilité de reconnaître le patrimoine des salariés picards, leurs expériences et leurs parcours, tant professionnels que personnels. Une telle reconnaissance ouvrira aussi de nouvelles perspectives aux salariés picards, que ce soit au sein de leur entreprise pour faciliter leur promotion interne ou à l'extérieur en favorisant leur mobilité professionnelle.

En fait, cette validation des acquis doit devenir un enjeu revendicatif fort qui peut modifier à la fois les trajectoires personnelles des salariés picards mais aussi la façon dont on considère l'ensemble des salariés picards.

(1) La meilleure rémunération des salariés picards que la moyenne des Français à poste et conditions de travail comparables ne signifie pas pour autant que les salariés picards sont, en moyenne, mieux payés que les Français. En effet, comme ils travaillent plus souvent dans des activités moins rémunératrices et que les professions les mieux payées sont sous-représentées en Picardie, la moyenne des salaires picards est inférieure à celle observée au plan national.

## Santé : la chirurgie picarde anesthésiée !

La Picardie est la région française la moins bien équipée en salles de chirurgie dans les établissements de santé, publics et privés confondus : 120 pour un million d'habitants en 2000 (145 en moyenne nationale), avec un déficit particulièrement net dans l'Oise. Les écarts sont encore plus importants en matière de personnels. On compte 74 infirmières spécialisées en bloc opératoire pour un million d'habitants (110 au plan national) et 87 anesthésistes pour un million d'habitants (145 en moyenne). Cela situe la Picardie en dernière position, loin derrière les autres régions françaises !

### Environnement

#### Valorisation des déchets insuffisante

La Picardie se caractérise par un faible taux de valorisation des déchets : 80% de ces déchets régionaux sont en effet mis en décharge contre seulement 50% au plan national. Cette différence résulte principalement du poids peu important dans la région de processus d'incinération avec récupération d'énergie (0,6% contre 22,7% des déchets nationaux traités ainsi) et de système de valorisation thermique (2,5% contre 25,8% des déchets nationaux traités).

#### Recul des investissements étrangers

Le nombre d'opérations d'investissements étrangers effectuées entre 1997 et 2001 en Picardie représente 3,8% du total national selon un cabinet international d'investissements. C'est plus que le poids économique (un peu plus de 3%) de la région en France. Cependant, cet élan semble bien s'être essouffé puisque ce nombre d'opérations s'est réduit, en Picardie, d'un tiers lors de la dernière période 2000-2001.

## La Picardie a besoin de plus de fonctionnaires

En Picardie, la Fonction publique d'Etat employait début 2001 78800 personnes, y compris les emplois aidés tels les CES, CEC, Emplois jeunes. En rapportant ces effectifs à la population totale, on obtient un « taux d'administration » de 35,9. Un tel résultat est très inférieur à la moyenne nationale (44,8) et classe la Picardie en dernière position des régions françaises avec le Nord-Pas-de-Calais. Autrement dit, la Picardie est celle qui, proportionnellement, compte le moins de fonctionnaires.

Par conséquent, les soi-disant difficultés de recrutement que l'on observerait en Picardie, dans le privé comme dans le public, servent surtout à masquer le véritable problème de la Picardie : le manque d'offres d'emplois. Les emplois publics sont rares et ne permettent donc pas d'offrir aux jeunes des perspectives qui existent dans d'autres régions. Ce retard des emplois publics rejoint d'ailleurs le problème de l'exil des nouveaux diplômés picards obligés de partir pour trouver les emplois de cadres qui ne sont pas proposés en Picardie. En effet, 40% des fonctionnaires sont des personnels d'encadrement.

Ce manque de fonctionnaires a une autre conséquence : une moindre présence des services publics dans la région. Si personne ne nie ce phénomène, on le justifie traditionnellement par le « caractère rural » de la Picardie, qui rendrait impossible de déployer les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Un argument qui ne résiste pas aux faits.

Aussi, en Picardie, la revitalisation des zones rurales et des quartiers en difficulté ou le développement de l'emploi passent par une étape indispensable : combler le déficit d'emplois de fonctionnaires.

#### Le PARE à l'écoute du patronat, non des chômeurs

Quinze mois après sa mise en place, le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) a atteint ses objectifs pour ses initiateurs, patronat et certains syndicats sauf FO et la CGT. En effet, il a contribué à faire disparaître un maximum de chômeurs des listes de demandeurs d'emplois. Mais cela n'a pas empêché le chômage de progresser et les personnes qui ne sont plus comptabilisées par l'ANPE n'ont pas pour autant un emploi. Un premier bilan montre en effet une augmentation de 50% du nombre de radiations de chômeurs, simplement par une modification des règles de radiation. Par ailleurs, le « suivi personnalisé » promis est passé à la trappe. Désormais, on multiplie les ateliers de recherche d'emploi afin de satisfaire l'objectif premier du PARE : fournir rapidement une main d'œuvre employable (et précaire !) au patronat. De ce fait, le PARE ne soutient plus que des parcours de formation très courts qui, on le sait, ne sont faits que pour adapter les salariés aux besoins immédiats des entreprises et non pour les former. Cela conduit, par exemple, à ne plus aider à la formation d'infirmières, qui font pourtant tant défaut à la région.

Cette logique explique aussi pourquoi les ASSEDIC prévoient de fermer six de leurs agences locales en Picardie. En effet, le but du PARE n'est pas d'écouter les chômeurs pour les aider à s'en sortir, il est d'écouter les exigences du MEDEF et de forcer les demandeurs d'emploi à les satisfaire ! Pour cela, pas besoin d'aller vers eux.